

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 20 NOVEMBRE 2025**

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	<p>Désignation du secrétaire de séance - Vote</p> <p>Monsieur Michel CHARDEAU est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 65 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Désignation à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1 25SGADP0184	<p>Installation d'une nouvelle conseillère communautaire - Madame Jocelyne BUCHALIK</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De prendre acte de la désignation de Madame Jocelyne BUCHALIK en tant que conseillère communautaire. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 65 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Prise d'acte.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
2 25SGADP0185	Installation d'une nouvelle conseillère communautaire - Madame Céline JACQUET Le conseil décide : <ul style="list-style-type: none">- De prendre acte de la désignation de Madame Céline Jacquet en tant que conseillère communautaire. Adopté : OUI Nombre de votants : 65 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
3 25SGADP0186	Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 25 septembre 2025 Le conseil décide : <ul style="list-style-type: none">- D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 25 septembre 2025. Adopté : OUI Nombre de votants : 65 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
4 25SGADP0187	Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales. Adopté : OUI Nombre de votants : 65 (dont 13 pouvoirs) Observations : Prise d'acte.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
5 25SGADP0187	<p>Rapport Social Unique 2024</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De prendre acte du rapport social unique 2024. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Prise d'acte.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
6 25SGADP0188	<p>Compte épargne-temps - Revalorisation des montants forfaitaires d'indemnisation</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'abroger pour partie la délibération n°10SGADL0375 du 8 juillet 2010 quant aux montants forfaitaires d'indemnisation des jours épargnés sur le compte épargne-temps. Les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées ;- D'appliquer la revalorisation réglementaire des montants forfaitaires d'indemnisation des jours épargnés sur le compte épargne-temps des agents publics, comme suit :<ul style="list-style-type: none">• Catégorie A et assimilés : 150 € brut,• Catégorie B et assimilés : 100 € brut,• Catégorie C et assimilés : 83 € brut,- D'appliquer pour l'avenir les montants forfaitaires d'indemnisation du CET prévus par la réglementation, sans qu'il ne soit nécessaire de délibérer à nouveau ;- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre 012 du budget principal et des budgets annexes. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPOREURS
7 25SGADP0189	<p>Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)- Remboursement des sommes engagées par les agents reconnus travailleurs handicapés</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'autoriser, dans le cadre des dossiers de demandes d'aide en cours ou à venir, le remboursement des sommes engagées par les agents reconnus travailleurs handicapés pour leurs besoins spécifiques, dans la limite du montant de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par la Communauté Urbaine ;- D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à ces remboursements dans les conditions définies par la présente délibération,- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPOREURS
8 25SGADP0190	<p>Direction des transports et de la mobilité - création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De créer un emploi non permanent à temps complet de chargé d'exploitation des ouvrages de traversée du canal à raison de 35 h hebdomadaires relevant de la filière technique calibré sur le grade d'adjoint technique au sein de la cellule infrastructures électriques et électroniques du service signalisation, circulation et mobilier urbain de la Direction des Transports et mobilité pour une période de 9 mois sur la base d'un contrat accroissement temporaire d'activité du 01/03/2026 au 30/11/2026.- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel pour une durée de 9 mois ;	David MARTI

	<ul style="list-style-type: none"> - De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus, - De mettre à jour le tableau des effectifs ; - De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget, - D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant, - D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
9 25SGADP0191	<p>Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service affaires juridiques, assurances et assemblées - création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De créer au sein du service affaires juridiques, assurances et assemblées de la direction des affaires juridiques et commande publique, un emploi non permanent à temps complet de gestionnaire d'assurances, emploi relevant de la catégorie B de la filière administrative sur le grade de rédacteur territorial, pour une durée de 12 mois sur la base d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité, - D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois; - De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus ; - De mettre à jour le tableau des effectifs ; - De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget ; - D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant ; - D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1 25SGADP0192	<p>Budget principal - Vote d'une décision modificative</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	David MARTI

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
2 25SGADP0193	<p>Budget Eau - Vote d'une décision modificative</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'adopter la décision modificative du budget annexe eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	David MARTI

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
3 25SGADP0194	<p>Budget Assainissement - Vote d'une décision modificative</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'adopter la décision modificative du budget annexe assainissement collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	David MARTI

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
4 25SGADP0195	<p>Mise à jour des AP/CP</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De voter l'ensemble des ajustements de certaines autorisations de programme joint au présent rapport. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	David MARTI

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
5 25SGADP0196	<p>Rapport d'Orientation Budgétaire</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport présenté dans la délibération. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Prise d'acte.</p>	David MARTI

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1 25SGADP0197	<p>SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - SEM VAL de Bourgogne - Approbation du bilan de clôture de la concession d'aménagement</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver le bilan de clôture de la concession d'aménagement conclue avec la SEM VAL de Bourgogne pour l'aménagement de la ZAC des Goujons à Saint-Vallier,- D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs à la clôture de ladite concession d'aménagement.	Evelyne COUILLOT

	<p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 58 (dont 9 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Monsieur Daniel DAUMAS, Monsieur Lionel DUPARAY, Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE Madame Monique LODDO, et Monsieur David MARTI, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
2 25SGADP0198	<p>LE CREUSOT - Appel à manifestation d'intérêt (AMI) îlot Jean Jaurès - Modification du règlement</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la modification du règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'aménagement de l'îlot Jean-Jaurès, tel qu'annexé à la présente délibération ; - D'autoriser l'organisation d'un second tour de jury pour le lot 1, afin de permettre la remise de dossiers d'esquisse et la désignation d'un lauréat à l'issue de cette nouvelle étape ; - D'approuver la poursuite de la procédure de consultation pour les lots 2 et 3 selon le calendrier prévisionnel établi ; - D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes, documents et avenants nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Evelyne COUILLORET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1 25SGADP0199	<p>Aide à l'immobilier d'entreprise - Signature d'une convention d'intervention avec la région Bourgogne Franche-Comté</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver la convention à intervenir avec la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises permettant à cette dernière d'intervenir en complément des aides de la CUCM,- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Monsieur Jean-Claude LAGRANGE et Madame Laetitia MARTINEZ intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
2 25SGADP0200	<p>Règlement d'intervention de l'appel à projets étudiants - Modification du règlement</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver le règlement d'intervention de l'appel à projets étudiants. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jérémy PINTO

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
3 25SGADP0201	<p>Règlement d'intervention concernant les aides en investissement à destination des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche - Modification du règlement</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la modification du règlement d'intervention en matière d'enseignement supérieur et de recherche, - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jérémy PINTO

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																												
4 25SGADP0202	<p>Enseignement supérieur et recherche - Attribution de subventions d'investissement</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser le versement des subventions suivantes au titre de l'année 2024 : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;">Etablissement demandeur</th> <th style="width: 30%;">Projet</th> <th style="width: 20%;">MONTANT INITIAL DE L'AIDE SOLICITÉE</th> <th style="width: 30%;">MONTANT DE L'AIDE AVEC ARBITRAGE - SEUIL à 15 000 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>POLYTECH Dijon</td> <td>Acquisition d'un robot industriel pour compléter le parc robotique pédagogique de Polytech Dijon au Technopôle Sud Bourgogne hub&go.</td> <td>21 128,80 €</td> <td>15 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>STAPS</td> <td>Acquisition d'équipement pour la salle de motricité</td> <td>4 804,72 €</td> <td>4 804,72 €</td> </tr> <tr> <td>IUT du Creusot</td> <td>Acquisition d'équipements destinés à l'enseignement de la vision industrielle à destination des étudiants de BUT Mesures Physiques, Génie Électrique et Informatique Industrielle et Polytech Dijon.</td> <td>9 140,00 €</td> <td>9 140,00 €</td> </tr> <tr> <td>IUT du Creusot</td> <td>Acquisition de meubles pour la création d'un espace à destination des associations étudiantes</td> <td>5 000,00 €</td> <td>5 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>LABORATOIRE ICB</td> <td>Acquisition d'un système de visualisation pour le contrôle process du soudage de matériaux</td> <td>11 500,00 €</td> <td>11 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>LABORATOIRE IMVIA</td> <td>Acquisition d'un banc de thermographie infrarouge comprenant une caméra thermique de haute résolution. Ce banc sera</td> <td>28 015,00 €</td> <td>15 000,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Etablissement demandeur	Projet	MONTANT INITIAL DE L'AIDE SOLICITÉE	MONTANT DE L'AIDE AVEC ARBITRAGE - SEUIL à 15 000 €	POLYTECH Dijon	Acquisition d'un robot industriel pour compléter le parc robotique pédagogique de Polytech Dijon au Technopôle Sud Bourgogne hub&go.	21 128,80 €	15 000,00 €	STAPS	Acquisition d'équipement pour la salle de motricité	4 804,72 €	4 804,72 €	IUT du Creusot	Acquisition d'équipements destinés à l'enseignement de la vision industrielle à destination des étudiants de BUT Mesures Physiques, Génie Électrique et Informatique Industrielle et Polytech Dijon.	9 140,00 €	9 140,00 €	IUT du Creusot	Acquisition de meubles pour la création d'un espace à destination des associations étudiantes	5 000,00 €	5 000,00 €	LABORATOIRE ICB	Acquisition d'un système de visualisation pour le contrôle process du soudage de matériaux	11 500,00 €	11 500,00 €	LABORATOIRE IMVIA	Acquisition d'un banc de thermographie infrarouge comprenant une caméra thermique de haute résolution. Ce banc sera	28 015,00 €	15 000,00 €	Evelyne COUILLORET
Etablissement demandeur	Projet	MONTANT INITIAL DE L'AIDE SOLICITÉE	MONTANT DE L'AIDE AVEC ARBITRAGE - SEUIL à 15 000 €																											
POLYTECH Dijon	Acquisition d'un robot industriel pour compléter le parc robotique pédagogique de Polytech Dijon au Technopôle Sud Bourgogne hub&go.	21 128,80 €	15 000,00 €																											
STAPS	Acquisition d'équipement pour la salle de motricité	4 804,72 €	4 804,72 €																											
IUT du Creusot	Acquisition d'équipements destinés à l'enseignement de la vision industrielle à destination des étudiants de BUT Mesures Physiques, Génie Électrique et Informatique Industrielle et Polytech Dijon.	9 140,00 €	9 140,00 €																											
IUT du Creusot	Acquisition de meubles pour la création d'un espace à destination des associations étudiantes	5 000,00 €	5 000,00 €																											
LABORATOIRE ICB	Acquisition d'un système de visualisation pour le contrôle process du soudage de matériaux	11 500,00 €	11 500,00 €																											
LABORATOIRE IMVIA	Acquisition d'un banc de thermographie infrarouge comprenant une caméra thermique de haute résolution. Ce banc sera	28 015,00 €	15 000,00 €																											

	<table border="1"> <tr> <td></td><td>complété par un capteur de force et un équipement informatique permettant les calculs nécessaires pour l'analyse des images.</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE</td><td>Aménagement des entrées principales de la bibliothèque.</td><td>8 143.20 €</td><td>8 143.20 €</td></tr> <tr> <td>IFSI</td><td>Acquisition d'équipements pédagogiques et de simulation pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.</td><td>29 064.44 €</td><td>15 000,00 €</td></tr> <tr> <td>BUDGET TOTAL 2025</td><td></td><td>116 796.16 €</td><td>83 587.92 €</td></tr> </table>		complété par un capteur de force et un équipement informatique permettant les calculs nécessaires pour l'analyse des images.			BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	Aménagement des entrées principales de la bibliothèque.	8 143.20 €	8 143.20 €	IFSI	Acquisition d'équipements pédagogiques et de simulation pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.	29 064.44 €	15 000,00 €	BUDGET TOTAL 2025		116 796.16 €	83 587.92 €	
	complété par un capteur de force et un équipement informatique permettant les calculs nécessaires pour l'analyse des images.																	
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	Aménagement des entrées principales de la bibliothèque.	8 143.20 €	8 143.20 €															
IFSI	Acquisition d'équipements pédagogiques et de simulation pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.	29 064.44 €	15 000,00 €															
BUDGET TOTAL 2025		116 796.16 €	83 587.92 €															

- D'approuver les termes des conventions d'application à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot-Montceau et les acteurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche du territoire cités ci-dessous :

-L'Université de Bourgogne Europe représentant les structures suivantes : Polytech Dijon, l'IUT du Creusot, STAPS, le laboratoire ImVia, le laboratoire ICB et la bibliothèque universitaire.

-L'IFSI

- D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions et d'en assurer la bonne exécution ;

- D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget 2025.

Adopté : OUI

Nombre de votants : 59 (dont 10 pouvoirs)

Observations : Etant précisé que Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Cyril GOMET, Monsieur David MARTI, Madame Laetitia MARTINEZ, Monsieur Jérémy PINTO, Madame Barbara SARANDAO, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
5 25SGADP0203	<p>Union commerciale - Montceau Commerces - Versement d'une subvention - signature d'une convention d'objectifs</p> <p>Le conseil décide :</p> <p>- D'approuver les termes cette convention d'objectifs pour l'année 2025 à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association « Montceau Commerces » ;</p>	Georges LACOUR

	<ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ; - D'autoriser le versement d'une subvention de 10.500 € à l'association « Montceau Commerces » ; - D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
6 25SGADP0204	<p>Comité des Fêtes de Blanzy - Opération Chèques Cadeaux 2025 - Versement d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver les termes cette convention d'objectifs pour l'année 2025 à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association « Comité des Fêtes de Blanzy » ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ; - D'autoriser le versement d'une subvention de 4.000 € à l'association « Comité des Fêtes de Blanzy » pour le financement de l'action « Chèques-Cadeaux Noël 2025 à Blanzy » ; - D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Georges LACOUR

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
7 25SGADP0205	<p>TORCY - Zone Coriolis - Vente de terrains complémentaires à la société Virtuo Montchanin SCI</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De vendre à la société VIRTUO MONTCHANIN SCI, dont le siège social est à PARIS (75012), 2-22 place des Vins de France, Bâtiment B, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS et identifiée sous le numéro SIREN 908 999 824, 5500 m² environ sur la commune de Torcy répartis de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> o Parcellaire cadastrée section AN n°78, une portion de terrain d'environ 2800 m²; o Parcellaire cadastrée section AN n°104, une portion de terrain d'environ 2700 m². - De faire établir un document modificatif du parcellaire cadastral par un Géomètre-Expert, dont les frais de mission seront pris en charge par la Communauté Urbaine, pour déterminer l'emprise exacte à vendre ; - De fixer le prix global et forfaitaire de cette vente à la somme de 300 000,00 € TTC ; - D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ; - D'inscrire la recette correspondante sur les budgets principal et annexe Coriolis. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Frédérique LEMOINE

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1 25SGADP0206	<p>Appel à projets challenge innovation - Classement sans suite</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De classer sans suite l'appel à projets challenge innovation, 	Evelyne COUILLEROT

	<ul style="list-style-type: none"> - D'acter l'absence de règlement de prime ou d'indemnisation aux candidats non retenus conformément au règlement de l'appel à projets, - D'autoriser le Président à signer tout document de réponse adressé aux candidats de l'appel à projets, actant le classement sans suite de la procédure. <p>Adopté : OUI Nombre de votants : 66 (dont 12 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
2 25SGADP0207	<p>Contrat local de santé 2019-2024 - Autorisation de signature d'un avenant n°2</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver l'avenant n°2 au contrat local de santé de la CUCM qui a pour objet de prolonger le CSL jusqu'au 30 juin 2027, - D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 au contrat local de santé de la CUCM, ainsi que les demandes de subvention, liées au programme d'actions et au financement du poste d'animateur santé, porté par la Communauté Urbaine. <p>Adopté : OUI Nombre de votants : 66 (dont 12 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Bernard DURAND

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
3 25SGADP0208	<p>SPL Sud Bourgogne THD - Rapport d'activités de l'exercice 2024</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De prendre acte du rapport annuel du délégataire Sud Bourgogne THD relatif au développement, à la mise en œuvre, à la maintenance et à la commercialisation du réseau très haut débit de la Communauté Urbaine pour l'année 2024. 	Evelyne COUILLEROT

	<p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 61 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI, Monsieur Philippe PIGEAU et Madame Montserrat REYES, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Prise d'acte.</p>	
--	---	--

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
4 25SGADP0209	<p>SPL Sud Bourgogne THD - Rapport 2021-2024 des représentants de la CUCM au sein de la SPL</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le rapport relatif aux années 2021 à 2024 des représentants de la CUCM au sein de la SPL Sud Bourgogne THD, joint en annexe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 61 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI, Monsieur Philippe PIGEAU et Madame Montserrat REYES, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	Evelyne COUILLEROT

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
5 25SGADP0210	<p>SPL Sud Bourgogne THD - Contrat de concession - Avenant n°3</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le projet d'avenant n°3 au contrat de concession entre la SPL Sud Bourgogne THD et la société dédiée Sud Bourgogne Networks, tel qu'annexé à la présente délibération. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 61 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI, Monsieur Philippe PIGEAU et Madame Montserrat REYES, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	Evelyne COUILLEROT

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
6 25SGADP0211	<p>Zéro artificialisation net - rapport triennal sur la consommation d'espace naturel agricole et forestier</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'adopter le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols ;- De notifier, en application de l'article L.2231-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération et le rapport relatif à l'artificialisation des sols qui lui est annexé, aux:<ul style="list-style-type: none">-Préfet de région Bourgogne Franche Comté ;-Préfet de Saône-et-Loire-Président du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté,-Aux Maires des communes du territoire <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Frédérique LEMOINE

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
7 25SGADP0212	<p>Ecomusée - Désherbage des collections du centre de ressources documentaires</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver le lancement d'un processus de désherbage des documents du centre de ressources documentaires de l'Ecomusée ;- D'autoriser la cession à des tiers des ouvrages désherbés à titre gracieux ;- D'autoriser la destruction des documents jugés en mauvais état et de les valoriser comme papier à recycler ;- D'autoriser l'élu ayant délégation à signer tous les documents afférents. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Cyril GOMET

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1 25SGADP0213	<p>Régie intéressée du service public de l'eau potable - Choix du concessionnaire et autorisation de signature du contrat</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver le choix de l'entreprise Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, en tant que concessionnaire du service public d'eau potable sur les 28 communes suivantes du territoire de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau : Blanzy, Le Breuil, Le Creusot, Les Bizots, Charmoy, Ciry-Le-Noble, Ecuisses, Génelard, Gourdon, Marigny, Marmagne, Montceau-les-Mines, Montcenis, Montchanin, Morey, Perrecy-les-Forges, Saint-Béain-Sous-Sanvignes, Saint-Eusèbe, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Laurent d'Andenay, Saint-Micaud, Saint-Pierre-de-Varennes, Saint-Sernin-du-Bois, Saint-Symphorien-de-Marmagne, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines, Torcy,- D'approuver les termes du contrat de concession de service public et ses annexes,- D'autoriser le Président à signer le contrat de concession de service public avec l'entreprise Veolia Eau – Compagnie Générale des eaux ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
2 25SGADP0214	<p>Régie intéressée du service public de l'assainissement collectif - choix du concessionnaire et autorisation de signature du contrat</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De retenir l'offre de la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, en tant que régisseur intéressé du service public d'assainissement collectif sur les 28 communes suivantes du territoire de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau : Blanzy, Le	David MARTI

	<p>Breuil, Le Creusot, Les Bizots, Charmoy, Ciry-Le-Noble, Ecuisses, Génelard, Gourdon, Marmagne, Montceau-les-Mines, Montcenis, Montchanin, Mont-Saint-Vincent, Perrecy-les-Forges, Pouilloux, Saint-Bérain-Sous-Sanvignes, Saint-Eusèbe, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Laurent d'Andenay, Saint-Pierre-de-Varennes, Saint-Romain-sous-Gourdon, Saint-Sernin-du-Bois, Saint-Symphorien-de-Marmagne, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines, Torcy ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver les termes du projet contrat de concession de service public sous forme de régie intéressée et ses annexes pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2034 ; - D'autoriser le Président ou l'élu ayant délégation, à signer ce contrat ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant. <p>Adopté : OUI Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
3 25SGADP0215	<p>Fonds Solidarité Logement - renouvellement de la convention de participation financière à intervenir avec le Département de Saône et Loire</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le projet de convention à intervenir avec le Département de Saône-et-Loire pour la participation financière de la CUCM au Fonds de Solidarité Logement ; - D'autoriser le Président ou l'élu ayant délégation en la matière à signer ladite convention et tout document afférent, - De prélever la dépense correspondante sur les crédits des lignes des budgets prévues à cet effet. <p>Adopté : OUI Nombre de votants : 60 (dont 11 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Madame Evelyne COUILLOT, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Bernard DURAND, Monsieur Didier LAUBERAT, Madame Viviane PERRIN, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: right;">4 25SGADP0216</p> <p>Propriétés boisées sous régime forestier - Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour la parcelle 18 (Bois des Ranches), sur la commune de BLANZY, d'une surface de 9,51 ha, pour laquelle une coupe irrégulière est proposée par les services de l'Office National des Forêts, avec pour priorité » de sécuriser les abords de sentier ; - D'approuver la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois et des chablis de l'exercice 2026, pour la parcelle 18, à savoir feuillus sur pied destinés à la vente comme bois de chauffage (en contrat BIBE) et bois d'œuvre (en concurrence) ; - D'autoriser le président à adapter la destination des produits, en cas d'évolution de l'état sanitaire, des besoins en affouage ou d'une différence importante du martelage par rapport aux prévisions ; - D'autoriser le président à signer les documents afférents, - D'inscrire la recette sur le budget correspondant <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p>Frédérique LEMOINE</p>	

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: right;">1 25SGADP0217</p> <p>Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le versement des fonds de concours tel que présenté dans le rapport ci-dessus ; - D'imputer les sommes sur le budget correspondant. 	<p>Yohann CASSIER</p>	

	<p>Adopté : OUI Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

La séance est levée à 21h45

Le président,
David MARTI

